

ForêtFor

Cycle de formation de base

Une formation complète et pratique pour apprendre à gérer vos bois de manière durable



Vous possédez un bois et vous voudriez en découvrir les richesses ?

Vous aimeriez le mettre en valeur pour en retirer un maximum de plaisir ?

Vous souhaitez valoriser ce patrimoine et en obtenir un revenu ?

Vous voulez préserver la biodiversité dans votre propriété ?

Vous aimeriez mettre la main à la pâte à la gestion ?

Vous voulez gagner en autonomie et prendre des décisions pour vos bois en toute liberté et en connaissance de cause ?

Vous voulez partager vos expériences avec d'autres propriétaires forestiers dans une ambiance conviviale ?

Vous souhaitez rencontrer des propriétaires de bois passionnés par leurs forêts et bénéficier de leur expérience ?

La formation ForêtFor est faite pour vous !



SOCIÉTÉ ROYALE
RESTIÈRE DE BELGIQ

FORÊTFOR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le ForêtFor est un module complet d'initiation à la gestion forestière combinant cours du soir théoriques, visites de terrain et exercices pratiques. Il est accessible à tous les propriétaires forestiers novices ainsi qu'à leurs enfants. Il s'agit d'un cycle formatif non certifiant.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

En fin de formation, vous maîtriserez les bases techniques et administratives de la gestion forestière. Vous vous situerez au sein de la filière et disposerez de repères pour dialoguer avec les différents interlocuteurs.

ORGANISATION PRATIQUE

- **10 cours du soir** (18 à 21 h) : séance chaque premier mardi du mois de septembre 2018 à juin 2019 à Gembloux (Maison de la ruralité)
- **9 journées de terrain** : 4 vendredis et 5 samedis de septembre à novembre et de mars à juin. Chaque séance pratique se tiendra dans une forêt et une région différente, l'occasion de découvrir des forêts et des sylvicultures variées.

Les cours du soir et les journées de terrain sont indissociables. Les participants s'inscrivent pour l'ensemble du module.

FORMATEURS

Les cours théoriques et journées de terrain seront encadrés par les formateurs de la SRFB. Des intervenants extérieurs, professionnels du monde forestier, seront régulièrement invités pour témoigner de leur pratique de terrain.

TARIF POUR LE CYCLE COMPLET¹

150€/participant membre ou enfant de membre SRFB, NTF/LV

300€/participant pour les non membres

-30% pour la deuxième personne de la même famille (même superficie déclarée, contacter la SRFB pour de plus amples informations).

Le prix comprend l'inscription aux 10 cours théoriques et aux 9 journées de terrain, la documentation et le prêt du matériel. Le prix ne comprend pas les repas et les transports réalisés avec les véhicules personnels.

¹ Etant donné qu'il s'agit du premier cycle de formation organisé par la SRFB, une partie de ce cycle (les journées de terrain) est réalisé à titre pilote et expérimental via un financement Interreg – Projet Foret Pro Bos. Ce financement nous permet de proposer cette formation en 2018-2019 à un prix très avantageux.

PROGRAMME

Date	Lieu	Thème
Mardi 4 septembre 2018	Maison de la ruralité (Gembloux)	Ressources forestières, filière forêt-bois, écosystème forestier, gestion durable
Vendredi 7 septembre 2018	Région de Gembloux	Écosystème forestier, étapes du cycle forestier. Visite d'une scierie et filière forêt-bois
Mardi 9 octobre 2018	Maison de la ruralité (Gembloux)	L'arbre : lois de croissance et reconnaissance des essences principales, différentes sylvicultures et types de peuplements
Samedi 13 octobre 2018	Région de Louvain-La-Neuve	Reconnaissance des essences, différentes structures de peuplements, différentes sylvicultures
Mardi 6 novembre 2018	Maison de la ruralité (Gembloux)	Travaux forestiers, taille et élagage (théorie)
Samedi 10 novembre 2018	Région de Chimay	Taille et élagage (pratique) Arbre objectif, détournement
Mardi 4 décembre 2018	Maison de la ruralité (Gembloux)	Document simple de gestion et législation
Mardi 8 janvier 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	La station (description, choix des essences, utilisation du fichier écologique des essences)
Mardi 5 février 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	Classement des bois feuillus et cubage (théorie), commercialisation du bois
Mardi 5 mars 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	Écologie de la grande faune. Biodiversité.
Vendredi 15 mars 2019	Région de Manhay	Chantier de préparation de terrain, plantation, protections gibier
Samedi 16 mars 2019	À préciser	Ecologie et comportement de la grande faune
Mardi 9 avril 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	Régénération naturelle et artificielle, éclaircie
Vendredi 19 avril 2019	À préciser	Classement des bois feuillus sur pied et cubage
Samedi 27 avril 2019	Région de Rendeux	Éclaircie en résineux
Mardi 7 mai 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	Entretien des plantations et régénérations, santé des forêts et maladies forestières de l'homme
Vendredi 10 mai 2019	Région de Bonlez	Diagnostic stationnel et utilisation du fichier écologique des essences. Document de gestion et certification PEFC
Samedi 1 ^{er} juin 2019	Région de Suxy	Formation aux techniques de dégagement
Mardi 4 juin 2019	Maison de la ruralité (Gembloux)	Les participants présentent leur projet de gestion pour leur bois

Cours du soir en salle

Journée de terrain

RENSEIGNEMENTS :

Nicolas Dassonville
Galerie du Centre, bloc 2, Bte 289 à 1000 Bruxelles
Tél. 02 223 09 01
Email: nicolas.dassonville@srfb-kbbm.be

PRÉ-INSCRIPTION :

Pour assurer la qualité de l'encadrement, ce module est limité à 20 participants. Vous êtes intéressé, remplissez le **formulaire en ligne** sur www.srfb.be/formation ou envoyez-nous vos coordonnées complètes par courrier sans engagement. Veuillez également nous informer si vous êtes :

- membre ou enfant de membre de la SRFB/NTF/LV ;
- propriétaire sur le territoire du GAL de Gesve - Assesse – Ohey

Un courrier vous invitant à confirmer votre inscription vous parviendra deux mois avant le début des cours.



Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional / Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Feel Wood
Forêt Pro Bos



Cette action est rendue possible grâce au soutien du Service public de Wallonie, du Ministère de l'Agriculture, de la Ruralité et de l'Environnement dans le cadre de la convention « Vulgarisation forestière » et d'Amifor.